



FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME  
**COMITE DEPARTEMENTAL DU DOUBS**  
3 avenue des Montboucons 25000 BESANCON  
E-Mail : cd25escrime@gmail.com

## **Procès-verbal de la réunion du comité directeur du Comité Départemental d'escrime du Doubs (CD25).**

Séance tenue à Besançon, le 20 décembre 2008.

### **Membres présents:**

Defrasne Christian, Président du comité  
Schauss Lucas, trésorier  
Charles Pierre-Olivier, secrétaire  
Dock Christian  
Laurent Hervé  
Monteil Guy  
Chevalier Stéphanie  
Caroubalos Alexis  
Mercier Raymonde

### **Membres absents:**

Margot Jacqueline (excusée)  
Serri Sylvia (excusée)  
Serri Erik (excusé)  
Berion Louis (excusé)  
Rumbach Benoit (excusé)  
Bernard Elisabeth

### **Invité présent :**

Maître Jean-Pierre Phillipon, CTS de Franche-Comté

### **Invité absent :**

Maître Gilles Terry (excusé)

M. Defrasne lit le mail de M. Terry Gilles, président sortant du CD 25, invité par le nouveau comité, dans lequel il s'excuse de ne pouvoir être présent. Il remercie particulièrement Me Mercier et M. Dock pour leurs déplacements depuis Levier et Pontarlier.

En guise de préambule, M. Defrasne souligne la nécessité de se pencher sur l'histoire récente du Comité Départemental dans le but d'atteindre deux objectifs : évaluer tout d'abord précisément les ressources financières actuelles et la propriété en matériel du comité et profiter de l'expérience accumulée par les dirigeants précédents afin de pouvoir optimiser notre action à venir.

Dans cet esprit, il a semblé opportun à M. Defrasne d'inviter M. Terry. Celui-ci n'ayant pu se libérer, le comité directeur se propose de lui poser un certain nombre de questions par courrier.

Dans un souci de clarté et de concision, M. Defrasne expose la situation actuelle du Comité Départemental sous une forme chiffrée et synthétique à partir des documents et du matériel transmis par l'équipe précédente :

- **Aujourd'hui, avant toute opération nouvelle, il y a sur les 2 comptes bancaires du CD 25 :**

Compte courant au 15/12/2008 : **737,16 €**

Livret bleu association au 15/12/2008 : **1000 €**

- **Achats de matériel du CD 25 pendant 4 ans (de 2004 à 2008) : 13816,45 €**
- **Nature et valeur de la propriété du CD 25 aujourd'hui.**

|                                      |                 |
|--------------------------------------|-----------------|
| WEST 101                             | 368,00 €        |
|                                      | 2 170,06 €      |
| Vestes Cartel 350 Nw                 |                 |
| Kit Escrime (10 masques et 10 armes) | 499,60 €        |
| Ordinateur DELL                      | 566,90 €        |
| Tableau trépied                      | 44,50 €         |
|                                      | <b>3</b>        |
|                                      | <b>649,06 €</b> |

- **Subventions allouées aux clubs de 2004 à 2008 :**

**2004 :** BRC : Tournoi du Mousquetaire et Ronde des Mousquetaires : 2300 €

2005 : Ø

2006 : Ø

2007 : Ø

**2008 :** BRC : Tournoi du Mousquetaire : 930€

ASCAP : Tournoi : 450€

- **Poste d'ATD financé par le comité départemental.**

Par le passé le comité départemental du Doubs a employé le Maître KAS Geza, au titre d'assistant technique départemental (ATD). Dans le cadre de cet emploi, M. Kas est intervenu notamment au BRC et dans certains établissements scolaires.

Durant cette période, le CD 25 a consacré l'essentiel de ses ressources à financer ce poste.

En septembre 2006, le CD a mis fin au contrat de Maître Kas.

Or les subventions de la Région de Franche-Comté destinées au financement de ce poste couvraient également la période septembre-décembre 2006.

Dans l'hypothèse d'une création d'un nouveau poste par le CD25, la région exigera que les trois premiers mois de salaire correspondants soient financés par cet argent.

L'examen des documents écrits détenus par le secrétaire et des comptes du CD 25, à l'entrée en fonction du nouveau bureau, ne permet pas de savoir si cet argent a été mis en réserve.

Pour terminer cet état des lieux provisoire, le président du CD rappelle sa participation ainsi que celle du secrétaire du CD 25 à une réunion, en compagnie du président et du trésorier de la ligue de Franche-Comté, qui a permis de rencontrer le représentant du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement du Doubs) en prévision d'un audit.

M. Defrasne expose ensuite la situation particulière mise en place par l'équipe précédente du matériel (28 vestes 350 NW) appartenant au CD 25 et prêté au collège Cartanaz dans le cadre d'une convention passée entre le BRC et ce collège privé de Pirey. Cette convention, établie dans le cadre de l'accompagnement éducatif, octroie une subvention de 1200 € qui est perçue par le BRC. (lecture

du courrier envoyé par le président du CD à M. Dias Didier, professeur d'EPS, et au principal du collège dans lequel M. Defrasne insiste particulièrement sur l'absolue nécessité que les conditions de sécurité soient respectées dans la pratique de l'escrime).

Après débat autour de la solution à apporter à ce problème et sachant que M. Dias n'a donné pour l'instant aucune réponse aux questions posées, le comité directeur opte à l'unanimité pour la proposition suivante : le CD 25 récupère ses vestes et propose la signature d'une nouvelle convention entre le CD 25 et le collège dans laquelle il s'engagerait à prêter des « kits premières touches ».

M. Defrasne clôt son intervention en signalant sa présence, en tant que « grand électeur » aux élections de la FFE, aux championnats de FC de sabre à Levier, au Conseil Régional le 12/12/2008 pour une remise officielle de matériel aux CD (démonstration escrime+vidéo pour l'utilisation de « kits 1ères touches ») et un passage au tournoi des mousquetaires du BRC.

A l'issue de cet exposé, plusieurs pistes de travail sont alors envisagées par le comité directeur :

- Proposition d'envoi d'une lettre à M. Gilles Terryn, président sortant du CD 25, composée d'un ensemble de questions ; les réponses devant permettre au comité directeur actuel de mieux comprendre le fonctionnement du CD 25 en l'absence d'un certain nombre de documents.

Les questions porteront, dans un premier temps, sur les sujets suivants :

Les questions porteront sur les points ci-dessous :

- Sur quel poste budgétaire peut-on trouver le montant correspondant aux trois mois de salaire suite à l'arrêt du poste d' ATD en 2006 ?
- Pourquoi le paiement des licences de l'ensemble des clubs du Doubs était-il encaissé sur le compte du CD 25 entre 2005 et 2007 bien que les chèques aient été libellés à l'ordre de la ligue de Franche-Comté ?
- Quel est l'objet de la somme payée à la société de Prieur en 2004 pour laquelle ne correspond aucune facture, d'un montant de 888 € ?
- Pourquoi existe-t-il deux livres de compte en 2004 et 2007 ? Lesquels sont à prendre en considération ?
- Qui détient les 8 masques ALLSTAR (achat effectué en décembre 2004 d'une valeur de 343,97 €) ?
- Qui détient les 30 « kit premières touches » achetés à la FFE en 2007 d'une valeur de 2100 € ?
- Concernant le matériel prêté au collège Cartanaz (28 vestes 350 NW), pourquoi aucune convention n'a t-elle été passée entre le CD 25 et le collège ?
- La totalité de la subvention du Conseil Général a t-elle été dépensée en 2008 ?
- Concernant la décision, en juillet 2008, du comité directeur d'acheter des lames : une facture de 4000 € a été émise par la société Cartel en septembre 2008 pour 43 lames de fleurets maraging « BF » montées et collées avec des têtes allemandes. La somme a été débitée en totalité. Pourquoi seules 25 lames ont-elles été livrées, 15 au BRC et 10 à l'ASCAP ? Le reste des lames aurait été retourné pour échange suite aux demandes des clubs de Pontarlier et BUC. Ces clubs affirment qu'ils n'ont fait aucune demande dans ce sens et qu'ils n'étaient même pas au courant de cette commande de lames.
- Les changements de nature de dotations aux clubs s'expriment-ils par des documents écrits ?
- Quel est précisément le matériel reçu par l'ASCAP et le BRC ?
- Concernant la décision, toujours en juillet 2008, du comité directeur d'acheter des enrouleurs : une facture de 2399,99 € a été établie par la société Cartel en septembre pour 4 kits 2 enrouleurs. Pourquoi la somme a t-elle été débitée et le matériel jamais livré ?
- Une facture de la société Cartel a été établie pour l'achat d'un appareil d'escrime SG 11 d'une valeur de 395 € ; ce qui correspond au prix public sans réduction.

Pourquoi cet appareil n'a-t-il pas été acheté chez Escrime Technologie qui fournit habituellement la ligue avec des prix bien inférieurs ? Pourquoi aucune réduction n'a été consentie par la société Cartel sur cet appareil ?

- Pourquoi le chèque de paiement de l'appareil SG 11 d'une valeur de 395 € est-il au nom de « FC-escrime » ?
  - Combien d'opérations de dotations de matériel en direction des clubs ont été effectuées sur l'année 2008 ?
  - Concernant l'appareil trois armes reçu par le club de Levier : celui-ci a-t-il été acquis sur la subvention 2008 du Conseil Général dans le cadre du Contrat d'objectifs ?
- 
- Décisions prise ce jour par le Comité, dans le but de répondre aux affaires courantes.

Le comité a décidé à l'unanimité de demander le remboursement par la société Cartel des enrouleurs commandés et non livrés.

Pour le moment le remboursement des lames n'est pas demandé à Cartel. Un courrier sera adressé en ce sens pour notifier ces 2 décisions à la société CARTEL.

Le président rappelle la décision prise en novembre 2008 par l'ensemble du nouveau comité directeur de l'acquisition de « 30 kits premières touches » par le CD25 pour une valeur de 1125 €. Il rappelle qu'il fallait profiter de cette opportunité exceptionnelle proposée par le Conseil Régional qui subventionne pour moitié ce matériel.

Le comité décide d'acheter 3 housses d'une valeur totale de 120€ pour ranger les kits premières touches acquises par le CD25.

Le CD25 demande à la ligue le remboursement des frais d'hébergement de M. Defrasne (63 €), lors de son déplacement à Paris pour les élections à la FFE.

La question de l'aide au haut niveau est soulevée.

Malheureusement, au regard des éléments en notre possession, le comité n'a pas la possibilité d'évaluer précisément son patrimoine, ce qui exclut pour l'instant une aide financière aux tireurs au vu de la situation financière du club. Toutes actions en ce domaine sont, pour l'instant, mises en attente.

Une demande a été formulée par mail à M. Defrasne par le maître Quentin Villemin, visant à ce que le CD25 organise une politique d'aide financière aux tireurs inscrits au stage de ligue de Noël 2008. Après discussion, les membres du comité directeur décident à l'unanimité de participer modestement, à hauteur de 10 € par enfant, aux frais du stage organisé par la ligue à Levier. La ligue s'engage, par l'intermédiaire de maître Philippon, à informer les parents des tireurs de cette action de la part du Comité Départemental.

M. Defrasne signale que toutes les opérations organisées par le CD 25 doivent désormais reposer sur des documents écrits et que tous les procès-verbaux des réunions seront publiés sur le nouvel espace réservé à cette fin sur le site internet de la ligue de Franche-Comté.

Pour terminer, la réunion a permis d'évoquer les perspectives de création d'emplois dans le Doubs dans un futur proche. La création de trois postes est envisagée dans le Doubs, dans l'optique de favoriser le déploiement géographique de l'escrime dans le département, et l'accroissement du nombre de licenciés.

Le secrétaire, Pierre-Olivier CHARLES